



Anney le 8 juillet 2022

Contribution de FNE Haute Savoie

Projet de création d'un ascenseur valléen à Saint-Gervais-les-Bains

1. L'objectif du projet

La mairie de St Gervais souhaite relier les deux pôles de la commune (Le Fayet et le centre-bourg de St Gervais) par un nouveau moyen de transport en commun de nature à diminuer le trafic routier et donc la pollution de l'air.

FNE Haute-Savoie ne peut que soutenir cet objectif, mais rappelle qu'il est indispensable de replacer le projet d'ascenseur valléen dans l'ensemble des équipements de mobilité déjà présents sur le site.

Les évaluations font ressortir une fréquentation journalière attendue de 460 passagers par jour. Soit 125 000 voyages par an. La diminution de trafic automobile sur la route départementale est estimée à environ 400 véhicules, sur 4250 véhicules en jour de pointe d'hiver.

Dans sa réponse à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), la commune communique un tableau montrant que, parmi les habitants, 14% seraient susceptibles d'utiliser l'ascenseur, alors que parmi les touristes en période de pointe d'hiver le taux d'utilisation serait de 38%, surtout constitués par les excursionnistes arrivant au Fayet.

On peut noter que si ces chiffres sont loin d'être négligeables, ils ne réduisent les trajets des voitures que de 10% en pointe. En ce qui concerne le bilan carbone la diminution de CO₂ pourrait s'établir entre 12 à 16%.

2. Le volet mobilité

L'étude de mobilité trop limitée et très incomplète

Dans son avis, la MRAe pointe de nombreuses données manquantes ou incomplètes dans les études présentées. Elle demande en particulier :

- D'analyser les liens fonctionnels entre l'ascenseur valléen et les autres opérations contribuant au développement de l'intermodalité et des mobilités non routières (tramway, pistes cyclables, desserte ferroviaire), sur le territoire de St Gervais et au-delà (Megève et autres axes de circulations intercommunaux).
- De revoir le périmètre du projet en conséquence, en y associant à tout le moins le développement des navettes du Fayet, la révision du pôle d'échanges multimodal et le remplacement du DMC au vu des objectifs touristiques annoncés.
- De caractériser les circulations (routières, ferroviaires, en modes actifs, en transports en commun), selon les périodes (semaine, week-end, vacances), afin d'avoir une vision complète des déplacements (habitants et touristes) sur la commune et à l'échelle supra communale.

France Nature Environnement Haute-Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84 route du Viéran - PAE de Pré-Mairy - Pringy - 74370 ANNECY - 09 72 52 33 68 - haute-savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/haute-savoie



En outre, l'Autorité environnementale recommande de compléter l'étude d'impact par les éléments requis pour tout projet d'infrastructure de transport et énumérés au III de l'article R.122-5 du code de l'environnement (l'urbanisation induite, hypothèses de trafic, méthodes de calcul utilisées pour les évaluer et en étudier les conséquences, mesures de protection contre les nuisances...).

En résumé, le volet mobilité de l'étude d'impact est insuffisant et doit être largement complété. Les réponses faites par la commune sur ces points importants soulevés par la MRAe restent trop vagues et incomplètes. Une véritable étude de mobilité doit être réalisée.

L'utilisation du tramway du Mont Blanc aménagé en transport urbain

La station de St Gervais a la chance d'être reliée aux grandes infrastructures ferroviaires (réseau SNCF et à travers lui l'aéroport international de Genève). La commune est par ailleurs dotée d'une infrastructure ferroviaire de montagne, le Tramway du Mont Blanc (TMB), dont le départ est situé en face de la gare SNCF.

Le PLU de la commune, dont la modification est proposée suite à ce projet, prévoyait d'utiliser cette infrastructure pour créer une offre de tramway urbain. Il est étonnant que son abandon ne soit pas clairement justifié. Dans sa réponse aux questions de la MRAe à ce sujet, la commune indique que « *Cet équipement n'a actuellement qu'une vocation touristique qui dessert le domaine skiable des Houches-St Gervais (non connecté au domaine skiable du Bettex - Mont d'Arbois) et le site du Nid d'Aigle.* » L'autre limite serait liée aux « *périodes de fonctionnement (8 mois/12) et les fréquences à terme (15 trains/jour sur Juillet et Août et 10 trains/jour sur les autres périodes avec en moyenne 1 train toutes les 45 minutes).* »

Étant donné la présence de cette infrastructure lourde reliant la gare SNCF et le bourg de St Gervais, il est nécessaire d'étudier l'ajout d'une offre complémentaire destinée au transport des habitants et vacanciers, via un service de tramway urbain. Des rotations courtes pourraient être intercalées entre les trains touristiques, sans gêner cette activité. Cet atout énorme est balayé trop rapidement. Une étude complète de l'utilisation mixte de cette infrastructure est un préalable à toute construction d'infrastructure nouvelle et ses impacts inévitables sur l'environnement.

Compte tenu de la fréquentation modeste annoncée pour l'ascenseur valléen, il est facile d'imaginer que le TMB pourrait aisément satisfaire ce besoin.

L'augmentation du prix des carburants, l'encombrement croissant des voies routières et les bouchons aux heures de pointe modifient rapidement les habitudes des citoyens. Les offres alternatives de transports mises en service en Haute-Savoie sont immédiatement plébiscitées (Léman Express, voies cyclables). On ne voit pas pourquoi le TMB reconfiguré échapperait à cette tendance.

De plus, il faut rappeler qu'une somme de 100 millions d'euros va être investie sur cette infrastructure, certes pour la prolonger de 300 m environ au niveau du Nid d'Aigle, mais rien n'empêche de prévoir une augmentation des fréquences pour la partie Le Fayet-St Gervais, d'autant plus que les motrices anciennes viennent d'être remplacées par des machines modernes.

La compétence transport, refusée par la Communauté de Communes en 2021, pourrait être demandée, dans le cadre d'une ambition forte et retrouvée en faveur de la mobilité alternative à la voiture.

France Nature Environnement Haute-Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84 route du Viéran - PAE de Pré-Mairy - Pringy - 74370 ANNECY - 09 72 52 33 68 - haute-savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/haute-savoie



L'ascenseur se relie directement au domaine skiable du Bettex (au prix du déplacement de la gare de départ du DMC), ce qui n'est pas le cas du TMB. Cet argument peut s'entendre, mais puisqu'une grande partie de la fréquentation est constituée par les habitants permanents pour des trajets travail, scolaire ou autres, il perd beaucoup de sa pertinence puisqu'il faudra transporter ces usagers du centre-bourg de St Gervais à la gare de l'ascenseur et ceci, non seulement dans les périodes de pointe, mais toute l'année.

Le développement de l'offre de bus

St Gervais dispose d'une infrastructure routière qui pourrait être utilisée pour proposer un service de navettes régulier et à l'année, pour offrir un service de mobilité alternatif à la voiture à ses habitants et touristes. Cette solution semble aussi avoir été trop rapidement écartée. On pourrait pourtant imaginer un service de navettes de petite taille, électriques peut-être, pour répondre à une demande évaluée à 125 000 trajets par an. Leur cadencement devrait être à la demi-heure, ou toutes les 20 min, pour répondre aux besoins de mobilité des habitants.

3. Les impacts environnementaux du projet

L'étude d'impact fait un inventaire complet des incidences environnementales du projet et des mesures de réduction envisagées.

Effets sur la forêt :

Le layon à créer sous l'emprise de l'ascenseur nécessite la suppression de 0,9 hectare d'espace boisé classé et le défrichage de 2,4 hectares de forêts communales et de boisements privés.

Effets sur les habitats naturels :

Destruction de 4437 m² d'habitats naturels dont 1485 m² d'intérêt communautaire.

Effets sur la faune :

Impacts en général modérés sur la faune sauf sur le Murin de Brandt (Chiroptère) s'il est présent. Sur les oiseaux les effets sont considérés comme modérés à fort selon les lieux.

Effets sur le paysage :

Il est évalué comme fort du fait de déboisement et du layon et des pylônes qui deviennent rapidement des repères dans le grand paysage.

Effets sur l'ambiance sonore :

Elle est modérée mais non négligeable.

L'Autorité environnementale recommande par ailleurs « *d'étayer et de conclure explicitement sur l'absence d'incidences résiduelles significatives de l'opération sur les espèces protégées et, à défaut, de poursuivre la recherche de mesures d'évitement et de réduction et si besoin de présenter les mesures de compensation nécessaires.* »

France Nature Environnement Haute-Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84 route du Viéran - PAE de Pré-Mairy - Pringy - 74370 ANNECY - 09 72 52 33 68 - haute-savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/haute-savoie



Les études d'impact sur les espèces protégées sont donc à reprendre et à compléter.

Le bilan carbone incomplet

L'Autorité environnementale « *recommande la réalisation : d'un bilan carbone à l'échelle du projet, prenant en compte les phases de travaux et d'exploitation en intégrant les effets du changement climatique à long terme.* »

Les réponses apportées par la commune restent sur le périmètre trop restreint de la phase d'utilisation de l'ascenseur, en lien avec le report modal. **Pas de bilan carbone pour la phase de travaux de l'ascenseur, du pôle multimodal, des parkings, du déplacement de la gare de départ du DMC, etc. Ce bilan est totalement incomplet et insatisfaisant. Il est à reprendre et à publier avant que la décision puisse être prise sur l'intérêt public du projet.**

De plus, au vu de la fréquentation modeste attendue, combien d'années d'exploitation seront nécessaires avant d'amortir les émissions de gaz à effet de serre générées par la phase de travaux ?

Éviter en priorité

Dans la logique de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser), on peut ici considérer qu'un moyen de transport en commun autre que routier existe déjà, qu'il est sans doute à même de remplir le besoin (en tout cas la démonstration contraire n'a pas été faite) : le Tramway du Mont Blanc.

Il convient aussi d'étudier la possibilité de mettre en place des transports en commun décarbonés sur la route existante. À ce sujet, l'Autorité environnementale regrette que « *L'ensemble des solutions alternatives qui ont été étudiées ne sont pas retranscrites dans l'étude d'impact. La solution consistant à faire évoluer les liaisons routières existantes (changement de motorisation, des capacités, des fréquences), sollicitée lors de la concertation, n'a pas été étudiée.* »

Pour FNE Haute-Savoie, éviter doit être l'objectif premier, avant toute autre considération.

D'autre part, un investissement de 12 millions d'euros constitue, dans la période de crise que nous traversons, une somme significative. Il serait nécessaire de considérer, à l'échelle du département, quelles stations de ski et de tourisme desservies uniquement la route pourraient bénéficier au mieux de la réalisation d'un ascenseur valléen.

C'est bien sûr une question de choix politique, mais elle devrait constituer une réflexion de base pour nos territoires de montagne fragilisés par le réchauffement climatique. Ce projet n'a pas été soumis à cette analyse.

4. La modification du PLU et ses conséquences éventuelles

Le dossier présente les modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) rendues nécessaires par le projet et FNE Haute-Savoie signale que l'ouverture au commerce d'un nouveau secteur montre que le financement de l'ascenseur a besoin d'activités supplémentaires pour être bouclé. Au moment où la résilience des territoires alpins et celle de St Gervais en particulier est questionnée, faut-il encore accentuer la fréquentation et les activités commerciales ? FNE Haute-Savoie pense que non et demande que la capacité naturelle des territoires soit le critère premier de tout nouveau développement.

France Nature Environnement Haute-Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84 route du Viéran - PAE de Pré-Mairy - Pringy - 74370 ANNECY - 09 72 52 33 68 - haute-savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/haute-savoie



Pour la MrAe « Les évolutions projetées dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de St Gervais dépassent celles strictement nécessaires au projet et sont susceptibles d'incidences fortes (en termes de bruit ou de biodiversité, concernant le zonage N notamment) qui ne sont pas évaluées. »

5. Conclusion

FNE Haute-Savoie salue la préoccupation de la commune de St Gervais de décarboner son accessibilité et encourager le transport en commun

L'association rappelle que la gare du Fayet est déjà raccordée au centre-bourg de St Gervais par un train historique, le Tramway du Mont Blanc (TMB). Cantonné actuellement à une vocation purement touristique, cet équipement n'a pas sérieusement été envisagé comme transport urbain entre les deux pôles de la commune, ce qui aurait dû être fait au préalable de toute étude d'un transport supplémentaire. Les difficultés administratives (propriété du département) alors que la compétence transport urbain appartient à la Région ne sont pas irrémédiables, pour autant qu'une vraie volonté politique existe. De même, la question des fréquences peut être étudiée et améliorée, ainsi que celle d'une desserte régulière des points d'intérêt St Gervais par des petites navettes électriques.

Il faut rappeler que le TMB va faire l'objet d'un investissement de 100 millions d'euros pour sa partie haute et que sa modification dans sa partie basse pourrait y être adjointe. Une valorisation de la qualité environnemental de la station pourrait être un atout supplémentaire à son rayonnement.

L'ascenseur valléen, présenté comme la seule solution pour diminuer la circulation et l'empreinte carbone, a un impact visuel important, nécessite des défrichements conséquents et des destructions d'habitats alors que l'on sait que la forêt contribue à la résilience des territoires de montagne fragilisés par le réchauffement climatique, il a un coût important et nécessite une modification du PLU autorisant encore de nouvelles surfaces commerciales.

Il est présenté aussi comme destiné aux habitants de la commune, alors que son raccordement direct au domaine skiable ne facilite pas cette utilisation.

Son bilan carbone, qui ne comprend pas la phase de travaux de l'infrastructure et des aménagements connexes, est incomplet et ne permet pas de se faire une idée précise de l'intérêt de ce projet pour le climat.

Pour toutes ces raisons, FNE Haute-Savoie émet un avis négatif sur ce projet et demande que rien ne soit entrepris avant qu'une étude complète sur la reconfiguration du TMB comme transport urbain dans sa partie basse ne soit sérieusement réalisée.

FNE Haute-Savoie demande également que ce sujet des ascenseurs valléens soit envisagé à l'échelle du département afin de réserver les financements publics correspondants aux stations les plus difficiles d'accès et ne comportant à ce jour qu'une voirie routière.

France Nature Environnement Haute-Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84 route du Viéran - PAE de Pré-Mairy - Pringy - 74370 ANNECY - 09 72 52 33 68 - haute-savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/haute-savoie